

No de résolution
ou annotation

Province de Québec
Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES, TENUE À HUIS CLOS, LE 9 NOVEMBRE 2020, À 20 H 55, SOUS LA PRÉSIDENCE DE MADAME PARISE CORMIER, MAIRESSE.

Sont présents : Mesdames Louise Thouin, Mélanie Royer-Couture, Parise Cormier et Suzanne Demers et messieurs Denis Roy, Magella Tremblay et Réjean Morency.

Invité : Monsieur François Drouin, directeur général.

Secrétaire d'assemblée : Monsieur Martin Leith, secrétaire-trésorier.

Ouverture de la séance Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente.

Rés. #20-341 Il est proposé par monsieur Magella Tremblay et unanimement résolu;

Séance à huis clos Que les conseillers municipaux acceptent que la présente séance soit tenue à huis clos, par vidéoconférence.

Rés. #20-342 Attendu que tous les membres du conseil municipal sont présents;

Avis de convocation Attendu que tous les membres du conseil sont favorables à ajouter un point à l'ordre du jour;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Denis Roy et unanimement résolu;

Que les conseillers municipaux acceptent l'avis de convocation, tel que rédigé avec l'ajout du point 4.3 Entente finale - Qualité Construction inc.

Rés. #20-343 Attendu que le ministre de la Famille, M. Mathieu Lacombe a annoncé le lancement de l'appel ciblé pour la création de 4 359 places subventionnées en services de garde éducatifs à l'enfance;

Appui au CPE La Peluche Attendu que l'appel de projets a ciblé un nombre de 68 places sur le territoire de la MRC de La Côte-de-Beaupré et de la MRC de l'Île d'Orléans;

Attendu qu'actuellement au CPE La Peluche, 41 % de la clientèle provient de Saint-Ferréol-les-Neiges, soit 32 jeunes sur 80 places disponibles;

Attendu qu'actuellement sur la liste d'attente du CPE La Peluche, 46 personnes de Saint-Ferréol-les-Neiges ont demandé une place sur 191 demandes;

Attendu que le territoire de la MRC de La Côte-de-Beaupré et de la MRC de l'Île d'Orléans présente un déficit de 68 places en service de garde;

Attendu que les besoins de places en services de garde éducatifs sont criants sur le territoire de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges et que celle-ci connaît un accroissement démographique et une augmentation du nombre de familles qui s'établissent sur son territoire;

Attendu que la Municipalité a réalisé un exercice lui permettant de trouver le terrain idéal pour l'implantation d'un centre de la petite enfance et il est au coeur du village;



No de résolution
ou annotation

Attendu que ce terrain est situé à proximité de la caserne des pompiers, de l'école primaire Caps-des-Neiges I, de la bibliothèque municipale « Aux Sources » et d'une patinoire extérieure permettant ainsi de tisser des liens étroits avec la communauté;

Attendu que la Municipalité a un stationnement suffisamment grand pour subvenir aux besoins du projet et le rendre disponible en tout temps;

Attendu que le conseil municipal souhaite faciliter et collaborer à la réalisation du projet d'une troisième installation d'un service de garde éducatif du CPE La Peluche sur la Côte-de-Beaupré et une toute première sur le territoire de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges;

En conséquence :

Il est proposé par madame Mélanie Royer-Couture et unanimement résolu;

Que la Municipalité signifie concrètement son appui au CPE La Peluche pour l'implantation d'une troisième installation sur la Côte-de-Beaupré de 68 places à Saint-Ferréol-les-Neiges;

Que la Municipalité a fait l'acquisition d'un terrain au montant de 190 000 \$ plus les taxes applicables sur la rue des Marguerites, au cœur du village, pour le futur site d'un service de garde éducatif pour le céder gratuitement au CPE La Peluche.

Rés. #20-344
Contrat de
services
professionnels
du rang
Sainte-Marie

Attendu que la Municipalité est allée sur invitation pour les services professionnels relativement à la réfection du rang Sainte-Marie;

Attendu que la Municipalité a invité trois firmes d'ingénierie à soumissionner :

- WSP Canada Inc.
- SNC Lavalin Inc.
- Tétra Tech;

Attendu que la Municipalité a reçu qu'une soumission;

Attendu l'analyse suivante des soumissions selon la grille d'évaluation et de pondération des offres conformes :

Soumissionnaire	Pointage	Prix de soumission (taxes incluses) \$	Rang
WSP Canada Inc.	26.09	50 589,00	1

En conséquence :

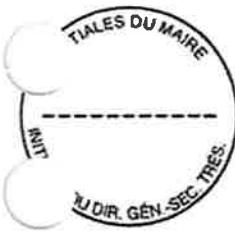
Il est proposé par monsieur Réjean Morency et unanimement résolu;

Que les conseillers municipaux accordent le mandat pour les services professionnels de relevés de terrain, d'avis technique, de conception définitive et de surveillance de chantier pour la réfection du rang Sainte-Marie (projet n° 2020-09) à la firme WSP Canada Inc. qui a obtenu un pointage avec 26,09 pour un montant de 50 589,00 \$ (taxes incluses).

Rés. #20-345
Entente finale
- Qualité
Construction

Attendu qu'en 2018, Qualité Construction inc. a obtenu les contrats de construction pour les bâtiments au lac du Faubourg et au parc du Faubourg Olympique et celui pour la rénovation du presbytère;

Attendu que les échéanciers prévus pour ces travaux ont été largement dépassés;



No de résolution
ou annotation

Attendu que la Municipalité a appliqué des pénalités qui étaient prévues au devis de soumission;

Attendu que l'entrepreneur estime qu'il avait droit à des réclamations concernant des retards qui ont été causés par des éléments qui ne relevaient pas de sa responsabilité;

Attendu que les deux parties souhaitent régler ce litige, sans avoir à prendre des recours;

Attendu que les parties ont convenu d'un règlement à l'amiable;

En conséquence :

Il est proposé par madame Louise Thouin et unanimement résolu;

Que la Municipalité accepte le versement d'une somme de 7 000\$ (taxes en sus) comme pénalité pour les honoraires supplémentaires que la Municipalité a dû payer pour les trois chantiers de construction.

Rés. #20-346
Permis PIIA

Attendu que des demandes de permis ont été déposées pour des projets soumis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que ces demandes rencontrent les objectifs et les critères du règlement sur les PIIA;

Attendu que les demandes respectent les dispositions du règlement de zonage #15-674;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a soumis, le 3 novembre 2020, des recommandations favorables à ces demandes de permis;

En conséquence :

Il est proposé par madame Louise Thouin et unanimement résolu;

Que les conseillers municipaux acceptent les recommandations du comité consultatif d'urbanisme d'accorder un permis de construction pour les projets suivants :

Adresse	Type de demande	Recommandations CCU
283, rue Simard	Construction résidence unifamiliale isolée	20-159
1668, avenue Royale	Construction résidence unifamiliale isolée avec garage attaché	20-160
114, rue Poulin	Construction résidence unifamiliale isolée	20-161
1674, avenue Royale	Construction résidence unifamiliale isolée avec garage attaché	20-162
124, rue de Sarajevo	Construction résidence unifamiliale isolée	20-163
15, rue du Refuge	Construction résidence unifamiliale isolée	20-165
2382, avenue Royale	Rénovation bâtiment commercial	20-166

Des conditions particulières sont exigées pour les permis suivants :

- 15, rue du Refuge : que le revêtement de couleur miel naturel illustré sur le plan soit de couleur ébène et que le revêtement de couleur ébène illustré sur le plan soit de couleur miel naturel;



No de résolution
ou annotation

- 2382, avenue Royale : que la porte soit peinte de couleur brun commercial et que les bordures des fenêtres soient peintes de couleur brun commercial ou munies d'un cadre de bois peint brun commercial.

Avis de
motion
règlement
#20-794
concernant
les nuisances

Rés. #20-347
Règlement
#20-793
(modifiant le
règlement
#20-780 rue
du Boisé)

Fin de la
séance

Monsieur, Madame Louise Thouin, conseillère, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement #20-794 concernant les nuisances.

Le projet de règlement est déposé séance tenante.

Il est proposé par madame Suzanne Demers et appuyé par monsieur Magella Tremblay et unanimement résolu;

Que le conseil municipal adopte le règlement #20-793 modifiant le règlement d'emprunt #20-780 concernant la réfection de voirie de la rue du Boisé, portant le montant de l'emprunt de 100 000 \$ à 139 738,53 \$. Ce règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il y était retranscrit au long.

Levée de la séance à 21 heures 05.

Parise Cormier, mairesse

Martin Leith, secrétaire-trésorier